



COMMISSION « CHIENS DE CHASSE »

Cahier des charges

La commission « chiens de chasse » a pour but d'organiser les différents cours et examens relatifs à l'utilisation des chiens de chasse ainsi que la recherche du gibier blessé. Elle est active dans les domaines suivants :

- Piste de rouge ;
- Obéissance ;
- Rapport sur terre ;
- Rapport à l'eau ;
- Formation des candidats chasseurs.

Structure

Le président, nommé par la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs, est chargé d'organiser l'ensemble des cours et examens cités ci-dessus. Pour ce faire, il s'associe des collaborateurs qui figurent sur un organigramme et dont le nombre est ratifié par le comité FCJC. La commission est composée du président, d'un secrétaire, de 3 instructeurs pour obéissance/rapport et de 3 instructeurs pour le chien de rouge.

Piste de rouge

Les cours pour piste de rouge débute au printemps et se termine par un examen qui a lieu la même année.

Obéissance

Le cours d'obéissance débute au printemps et se termine par un examen qui a lieu la même année ;

Rapport sur terre

Le cours rapport sur terre d'obéissance débute au printemps et se termine par un examen qui a lieu la même année ;

Rapport à l'eau

Le cours rapport à l'eau débute au printemps et se termine par un examen qui a lieu la même année ;

Information

Le président de la commission publie le programme et la fiche d'inscription des cours dans la revue « l'écho » ainsi que sur le site Internet de la FCJC. Les cours sont réservés aux chasseresses/chasseurs, même d'autres cantons. Les personnes non-chasseurs seront invitées à prendre part aux cours mis sur pied par la collectivité.



Lieu des entraînements et examens

En principe, les entraînements se déroulent de mars à juin et sont ponctués par des épreuves fin juin. Les examens sont organisés par les quatre DIANA selon un tournus établi par le président.

Autorisation – annonce

Le président de la commission demande les autorisations nécessaires au bon déroulement des cours et annonce les examens aux autorités cynophiles et cynégétiques compétentes. Il s'occupe de trouver les juges nécessaires.

Examens

Les examens sont organisés par les quatre DIANA selon un tournus établi par le président. Le chien qui a réussi une épreuve se voit décerner une attestation.

Service de piquet chien de rouge

Les chiens ayant réussi la piste de rouge et dont le conducteur s'inscrit au service de piquet sont exemptés de la taxe sur les chiens (voir « concept chien de rouge »).

Chaque printemps, les conducteurs disposant d'un chien ayant réussi les épreuves et qui feront valider leur permis chasse jurassien pour la saison à venir, sont invités à prendre part à un entraînement annuel obligatoire à la suite duquel, chaque conducteur inscrit 2 dates dans le calendrier du service de piquet. Ce document recensera l'ensemble des coordonnées des conducteurs et de leur(s) chien(s) agréés pour l'année à venir et sera transmis via la secrétaire FCJC avant le 30 juin au service vétérinaire (instance pour exemption de la taxe sur les chiens) ainsi qu'à ENV (pour transmission aux GF-GFA) en prévision de la saison d'affût.

Finances

Pour financer les activités de la commission, les sociétés versent un montant de frs 1,00 par sociétaire ;

De plus, les sociétés versent une somme de frs 100,00 annuellement. Cette somme sert à indemniser les différents animateurs de la commission ;

Une finance d'inscription aux cours est perçue auprès des participants. Elle est fixée par le comité FCJC. Le montant de la finance d'inscription est doublé pour les conducteurs qui ne sont pas membre de la FCJC ;

Le secrétaire de la commission s'occupe d'encaisser les finances d'inscription aux cours et aux examens ainsi que verser les indemnités aux juges. Au terme des examens, il établit un décompte à l'intention du caissier de la FCJC.

La finance d'inscription aux différents cours et aux épreuves est la suivante :

Cours :

| | Membres FCJC | Non-membres |
|-------------------------------|--------------|-------------|
| Piste de rouge 500 m / 1000 m | 30.- | 60.- |
| Rapport | 30.- | 60.- |
| Obéissance | 30.- | 60.- |



Epreuves :

| | Membres FCJC | Non-membres |
|-----------------------|--------------|-------------|
| Piste de rouge 500 m | 50.- | 100.- |
| Piste de rouge 1000 m | 80.- | 120.- |
| Rapport sur terre | 20.- | 40.- |
| Rapport à l'eau | 20.- | 40.- |
| Obéissance | 20.- | 40.- |

Le président établit le budget de fonctionnement de la commission. Si des dépenses devaient être faites alors qu'elles n'avaient pas été prévues au budget, elles sont soumises à ratification du comité FCJC.

Indemnités

Le président de la commission touche une indemnité annuelle de frs 400,00. Les autres membres de la commission reçoivent une indemnité annuelle de frs 200,00.

Le président établit un rapport d'activité annuel qui est lu lors de l'assemblée annuelle.

Le présent règlement a été accepté par le comité FCJC en date du 20 mai 2016.

Courroux, le 15 mai 2016

**Fédération cantonale
Jurassienne des chasseurs**

Le président

Jean-Luc Berberat

Le Secrétaire

Flavien Lachat